

Étude des crédits

**Demandes de renseignements particuliers
de l'opposition officielle – Volet Habitation**

**2020
2021**

Août 2020

DEMANDES 1 À 19



**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation**

Québec



Étude des crédits 2019-2020
Demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle – Habitation
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
1.	Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2019-2020, indiquer : a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ; b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ; c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
2.	Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2019-2020. Indiquer : a) le lieu ; b) le coût ; c) la ou les dates de participation ; d) le nombre de participants ; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ; f) le nom de la formation ou de l'activité
3.	Sommes dépensées en 2019-2020, et prévisions pour 2020-2021, par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
4.	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2019-2020, en indiquant pour chacun : a) son mandat ; b) la liste des membres ; c) le budget dépensé ; d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ; e) les résultats atteints.
5.	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2019-2020 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
6.	Fournir la ventilation de toutes les compressions financières par le président du Conseil du Trésor pour 2020-2021, considérant que le gouvernement a confirmé publiquement en janvier 2019 qu'il y aurait des efforts budgétaires.
7.	Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2019-2020, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.
8.	Nombre total d'avis juridiques et autres, commandés en 2019-2020 par le ministère ou le cabinet de la ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.

Étude des crédits 2019-2020
Demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle – Habitation
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
9.	Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2019-2020. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.
10.	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2019-2020.
11.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ; d) la liste des concours qui ont pris fin.
12.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021 : a) le nom de toutes les campagnes ; b) les coûts de ces campagnes ; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ; d) les dates de diffusion de la campagne ; e) les objectifs visés par chaque campagne.
13.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2019-2020 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
14.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques ; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques ; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme ; d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées ; e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein du cabinet de la ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Étude des crédits 2019-2020
Demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle – Habitation
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
15.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2019-2020, l'âge de ces créances, ventilées par année, et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2020-2021.
16.	Pour chacun des programmes suivants, fournir un état de situation ainsi qu'une copie des documents, notes, analyses, mémos ou résumés des rencontres tenues. Identifier les sommes allouées, totales et ventilées par région, en 2019-2020. Inclure la liste des entreprises, municipalités, organismes ou particuliers ayant reçu une aide financière, la date de l'aide, le nombre d'emplois créés et le montant reçu : a) SBL Public – régulier ; b) SBL Public – Inuit ; c) SBL Public – Inuit (Plan Nord – 300 logements) ; d) SBL Privé – Autochtones (urbains et ruraux) ; e) SBL Privé – régulier et spécial ; f) Aide aux organismes communautaires ; g) Supplément au loyer ; h) Supplément au loyer spécial ; i) Allocation logement ; j) Achat Rénovation ; k) Accès Logis Québec ; l) Logement abordable Québec ; m) Aide d'urgence aux ménages sans logis ; n) Adaptation de domicile (PAD) ; o) Logements adaptés pour aînés autonomes ; p) Réno Village ; q) Réno Région ; r) Réparation d'urgence ; s) Amélioration des maisons d'hébergement ; t) Revitalisation des vieux quartiers ; u) Pyrrhotite ; v) Rénovation Québec ; w) Accession à la propriété et rénovation Kativik – Plan Nord ; x) Accession à la propriété et rénovation Kativik – Anciennes unités ; y) Programme spécial de rénovation – Kitcisakik ; z) Projet du Bureau de promotion des produits du bois du Québec ; - aa) Appui au développement de l'industrie de l'habitation

Étude des crédits 2019-2020
Demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle –Habitation
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
17.	Concernant l'utilisation du bois dans la construction et la Charte du bois : a) toutes les recommandations, rencontres, le nom des personnes présentes à celles-ci, l'ordre du jour du Comité aviseur sur la Charte du Bois coprésidé par la Régie du bâtiment du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis octobre 2018 ; b) toutes les recommandations, rencontres, le nom des personnes présentes à celles-ci, l'ordre du jour du comité interministériel sur la charte du bois depuis octobre 2018 : i. veuillez détailler le processus de reddition de compte du comité interministériel. c) détail de tous les nouveaux édifices, financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec, de plus de trois étages ou les écoles qui utilisent le bois comme matériau structural en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021 ; d) détailler les dépenses liées à la promotion de l'utilisation du bois dans la construction ; e) détail des dépenses du ministère chez CECOBOIS et le Réseau CECOBOIS, et liste de tous les projets ayant bénéficié par ces investissements en 2019-2020 ; f) détail des dépenses du ministère chez FPInnovations et liste de tous les projets ayant bénéficié de ces investissements en 2019-2020 ; g) tous les projets financés par le Programme Innovation Bois pour développer la veille technologique et les connaissances sur l'intelligence de marché, encourager la recherche appliquée et le développement de produits, procédés, technologies et systèmes innovants et soutenir la démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants pour 2019-2020 ; h) état d'avancement pour que les universités intègrent des formations obligatoires sur le matériau bois pour ces futurs professionnels de la construction.
18.	État d'avancement des actions posées, depuis le 18 octobre 2018, concernant la volonté d'un projet de loi indépendant afin de séparer la copropriété du Code civil.
19.	Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la réforme de la Régie du logement.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 1

Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2019-2020, indiquer :

- a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

À cet effet, nous vous invitons à consulter les documents des organismes relevant du ministère.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2019-2020. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

Veuillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 4 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 3

Sommes dépensées en 2019-2020, et prévisions pour 2020-2021, par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veuillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 1 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 4

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2019-2020, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat;
- b) la liste des membres;
- c) le budget dépensé;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
- e) les résultats atteints.

Veuillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 36 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 5

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2019-2020 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 59 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 6

Fournir la ventilation de toutes les compressions financières par le président du Conseil du trésor pour 2020-2021, considérant que le gouvernement a confirmé publiquement en janvier 2020 qu'il y aurait des efforts budgétaires.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 60 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 7

Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2019-2020, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 61 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l’opposition officielle - Habitation

Demande n° 8

Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2019-2020 par le ministère ou le cabinet de la ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l’organisme ou de la personne qui a réalisé l’avis et la date de réception.

Les avis juridiques produits dans le cadre d'un contrat de services juridiques conclu avec un avocat ou un notaire de la pratique privée sont protégés par le secret professionnel¹. Seules les informations qui ont fait l'objet d'une renonciation au secret professionnel peuvent être divulguées. Les mandats confiés en 2019-2020 à des avocats ou à des notaires de pratique privée sont autorisés par le ministère de la Justice. À ce sujet, nous vous référerons à la demande de renseignements généraux n 56 des oppositions qui mentionne que le ministère de la Justice divulguera, pour tous les ministères, les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière.

¹Protection des avis juridiques des ministères et des organismes :

Avis juridiques internes d'un ministère

La Loi sur le ministère de la Justice prévoit que le ministre de la Justice est le juriconsulte du lieutenant-gouverneur et le membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec. C'est à ce titre qu'il donne ses avis juridiques aux divers ministères.

Les avis juridiques demandés par un ministère ou le cabinet du ministère sont protégés par le secret professionnel en vertu de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Dans le cas des ministères, le droit au secret professionnel appartient au gouvernement qui seul peut y renoncer. Le ministère ou ministre, qui a demandé un avis juridique, ne peut prendre la décision de renoncer à la protection du secret professionnel au nom du gouvernement. Selon la pratique traditionnelle établie, c'est le ministre de la Justice qui gère cette situation pour assurer la cohérence des dossiers juridiques et qui prend la décision de rendre accessibles les renseignements protégés, en concertation avec les ministères concernés.

Généralement, le ministre de la Justice ne renonce pas à la protection du secret professionnel parce que la diffusion des avis juridiques risquerait de nuire sérieusement aux intérêts de l'État. En effet, la communication des avis juridiques pourrait causer préjudice à des politiques gouvernementales, à des procédures judiciaires actuellement en cours ainsi qu'aux moyens de défense du procureur général du Québec ou à d'autres intérêts de l'État.

Pour ces raisons, le ministère ou le cabinet ne peut donner suite à la demande de communiquer les informations requises sur les avis juridiques internes commandés en 2019-2020 dans le cadre de l'Étude des crédits.

Avis juridiques internes d'un organisme

Les avis juridiques produits par les organismes sont pareillement protégés par le secret professionnel et seul l'organisme/client peut renoncer à leur divulgation.

Avis juridiques externes

Les avis juridiques produits dans le cadre d'un contrat de services juridiques conclu entre un avocat ou un notaire de la pratique privée et un ministère ou un organisme sont protégés par le secret professionnel. Seules les informations qui ont fait l'objet d'une renonciation au secret professionnel peuvent être divulguées.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 9

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2019-2020. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Pour l'information concernant les contrats octroyés relativement aux frais de traduction, veuillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 8 des oppositions.

Note : Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 10

Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 63 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 11

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

Veuillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 64 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 12

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
- d) les dates de diffusion de la campagne;
- e) les objectifs visés par chaque campagne.

Veuillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 3 des oppositions.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 13

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2019-2020 :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Veuillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 66 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 14

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
- e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein du cabinet de la ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Veuillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 67 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 15

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2019-2020, l'âge de ces créances, ventilées par année, et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2020-2021.

Par la nature de ses activités, le Ministère n'a pas de créances pour lesquelles il doit prendre des moyens pour les recouvrer.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 16

Pour chacun des programmes suivants, fournir un état de situation ainsi qu'une copie des documents, notes, analyses, mémos ou résumés des rencontres tenues. Identifier les sommes allouées, totales et ventilées par région, en 2019-2020. Inclure la liste des entreprises, municipalités, organismes ou particuliers ayant reçu une aide financière, la date de l'aide, le nombre d'emplois créés et le montant reçu :

a) SBL Public – régulier; b) SBL Public – Inuit; c) SBL Public – Inuit (Plan Nord – 300 logements); d) SBL Privé – Autochtones (urbains et ruraux); e) SBL Privé – régulier et spécial; f) Aide aux organismes communautaires; g) Supplément au loyer; h) Supplément au loyer spécial; i) Allocation-logement; j) Achat Rénovation; k) AccèsLogis Québec; l) Logement abordable Québec; m) Aide d'urgence aux ménages sans logis; n) Adaptation de domicile (PAD); o) Logements adaptés pour aînés autonomes; p) RénoVillage; q) RénoRégion; r) Réparation d'urgence; s) Amélioration des maisons d'hébergement; t) Revitalisation des vieux quartiers; u) Pyrrhotite; v) Rénovation Québec; w) Accession à la propriété et rénovation Kativik – Plan Nord; x) Accession à la propriété et rénovation Kativik – Anciennes unités; y) Programme spécial de rénovation – Kitcisakik; z) Projet du Bureau de promotion des produits du bois du Québec; aa) Appui au développement de l'industrie de l'habitation.

La réponse à cette question relève de la Société d'habitation du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 17

Concernant l'utilisation du bois dans la construction et la Charte du bois :

- a) toutes les recommandations, rencontres, le nom des personnes présentes à celles-ci, l'ordre du jour du Comité aviseur sur la Charte du Bois coprésidé par la Régie du bâtiment du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis avril 2019;
- b) toutes les recommandations, rencontres, le nom des personnes présentes à celles-ci, l'ordre du jour du comité interministériel sur la charte du bois depuis avril 2019 :
 - i. veuillez détailler le processus de reddition de compte du comité interministériel.
- c) détail de tous les nouveaux édifices, financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec, de plus de trois étages ou les écoles qui utilisent le bois comme matériau structurel en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021;
- d) détailler les dépenses liées à la promotion de l'utilisation du bois dans la construction;
- e) détail des dépenses du ministère chez CECOBOIS et le Réseau CECOBOIS, et liste de tous les projets ayant bénéficié par ces investissements en 2019-2020;
- f) détail des dépenses du ministère chez FPIInnovations et liste de tous les projets ayant bénéficié de ces investissements en 2019-2020;
- g) tous les projets financés par le Programme Innovation Bois pour développer la veille technologique et les connaissances sur l'intelligence de marché, encourager la recherche appliquée et le développement de produits, procédés, technologies et systèmes innovants et soutenir la démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants pour 2019-2020;
- h) état d'avancement pour que les universités intègrent des formations obligatoires sur le matériau bois pour ces futurs professionnels de la construction.

La réponse à cette question relève de la Régie du bâtiment du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 18

État d'avancement des actions posées depuis le 1^{er} avril 2019 concernant la volonté d'un projet de loi indépendant afin de séparer la copropriété du Code civil.

La Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal a été sanctionnée le 11 décembre 2019. Cette loi a introduit différentes modifications au Code civil du Québec en ce qui concerne l'encadrement de la copropriété divise. Plusieurs de ces modifications sont entrées en vigueur le 10 janvier 2020. D'autres ne seront applicables que lorsque les règlements qui en définissent les modalités entreront en vigueur. Le Ministère travaille présentement à l'élaboration de ces règlements.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle - Habitation

Demande n° 19

Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la réforme de la Régie du logement.

La réponse à cette question relève de la Régie du logement.

**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation**

Québec

